



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Boniface, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2017, 2018 et 2019, a été déposé à mon bureau, au 140 rue Guimont, Saint-Boniface, le 14 septembre 2017 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures régulières de bureau de 8.00 heures à 12.00 heures et de 13.00 heures à 17.30 heures du lundi au jeudi.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1er mai 2017;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. Maskinongé
651, Boulevard Saint-Laurent Est
Louiseville (Québec)
J5V 1J1

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 238-14 de la M.R.C. Maskinongé et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

CERTIFIÉ VRAIE COPIE

Donné à Saint-Boniface
ce 20e jour du mois de septembre 2016.

Maryse Grenier, CPA, CA, MBA
Secrétaire-trésorière